

## ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE SOQUEM

SOQUEM S'ENGAGE A PROMOUVOIR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT. EN CE SENS, ELLE RECONNAIT L'IMPORTANCE POUR SES EMPLOYÉS DE RESPECTER LES LOIS ET RÈGLEMENTS REGISSANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

---

### ENGAGEMENT DE SOQUEM EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Dans cette optique, SOQUEM et ses employés doivent :

- prévenir les atteintes à l'environnement en respectant les lois et règlements applicables ;
- évaluer les effets potentiels de leurs travaux et intégrer des mesures préventives au moment de la planification pour éviter toute altération possible de l'environnement ;
- s'engager à appliquer au meilleur de leurs connaissances, en l'absence de règlement particulier, des mesures techniquement valables et pratiques afin de protéger l'intégrité environnementale du début à la fin du projet ;
- restaurer les lieux de travail et de campement le plus près possible de leur état naturel dès la fin des travaux ;
- sensibiliser les entrepreneurs travaillant pour SOQUEM à l'existence de notre politique environnementale, s'assurer qu'ils sont au courant des lois et règlements et qu'ils les respectent ;
- s'engager à informer l'industrie minière et le public en général de la présente politique à tout moment opportun ;
- signaler à la direction toute atteinte à l'environnement ;
- être à l'avant-garde dans ce domaine et manifester une fierté personnelle du respect de l'environnement ;
- accepter ces responsabilités afin d'atteindre l'objectif de cette politique environnementale.

SOQUEM et ses employés reconnaissent que le respect de ces engagements est vital aujourd'hui et pour les générations à venir.

---